

**RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE :  
LE 4 MARS, L'UNIC MANIFESTAIT À LYON ET NANTES**

***L'UNIC, branche Education Routière de la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA), a participé à une grande manifestation intersyndicale à Lyon et Nantes le lundi 4 mars, pour réclamer la fermeture du « permis libre ».***

Après la mobilisation historique du 11 février 2019, qui a rassemblé plus de 10 000 véhicules sur l'ensemble du territoire, les professionnels de l'éducation routière se sont mobilisés de nouveau le 4 mars à Lyon et à Nantes. La profession entendait alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur l'absolue nécessité de respecter la réglementation relative à l'enseignement de la conduite et de sécurité routière. « Dans un État de droit, le droit doit être respecté par tous sans exception, a clamé Philippe Colombani, président de l'UNIC ».

**L'UNIC, les autres syndicats et les professionnels luttent pour la survie d'une profession**

« L'UNIC se bat contre l'ubérisation qui mène au travail précaire, à un enseignement au rabais, sans pour autant abaisser significativement le prix de la prestation, précise Philippe Colombani ». C'est la raison pour laquelle plus de 400 véhicules auto-école se sont rassemblés à Lyon, alors qu'ils étaient 300 à Nantes.

Les exploitants d'écoles de conduite défendent un savoir-faire et un travail de proximité, gage de qualité et de sécurité pour leurs élèves.

**Les professionnels de l'enseignement de la conduite reçus par les pouvoirs publics**

D'après les informations recueillies auprès des URSSAF de Lyon, le montant des redressements liés à la requalification des contrats du « permis libre » sont déjà connus mais l'affaire relevant désormais du pénal, un tel redressement n'interviendrait qu'une fois la décision de justice rendue. De plus, l'URSSAF devrait accorder des facilités de paiement aux écoles de conduite traditionnelles, alors qu'une charte contre le travail illégal devrait être signée prochainement entre les administrations et les organisations professionnelles.

Madame la préfète de Lyon, qui a reçu les représentants de l'UNIC et de l'intersyndicale, a confirmé que le procureur de la république avait été saisi par la préfecture. La préfecture devrait par ailleurs se prononcer rapidement sur l'éventualité d'une suspension d'agrément du « permis libre ».

**Un sentiment mitigé**

Les représentants de l'UNIC soupçonnent cependant un manque de volonté politique pour faire respecter la réglementation et fermer les « écoles » en ligne qui se mettent en défaut. « Nous avons parfois l'impression que l'on nous prend pour des idiots, mais nous ne lâcherons rien, il en va de l'avenir de notre profession et d'un enseignement de qualité » affirmait Philippe Colombani, au terme de cette journée de mobilisation.

Pour revoir l'intervention de M. Colombani sur CNEWS, suivez ce lien : <https://www.cnews.fr/emission/2019-02-11/invitee-du-carrefour-de-linfo-du-11022019-811749>

-

L'UNIC est le 1er syndicat indépendant de la profession et le 2ème au CSER, avec 2 sièges sur 6. Présent dans 80 départements et les DOM-TOM, l'UNIC a été créé en 2003 suite à la mise en place d'une nouvelle méthode d'attribution des places d'examens. Méthode qui pénalise les écoles de conduite mais aussi et surtout les élèves. Au-delà de la défense de la profession, l'UNIC a décidé de défendre aussi les candidats au permis de conduire que sont nos élèves, qui sont également victimes d'une administration sourde à nos difficultés communes.

-